

## RÈGLEMENTS DE CONDUITE DES PROVINCES ET TERRITOIRES CANADIENS

Provinces et territoires	Siège d'auto pour enfant (utilisation obligatoire)	Limite de vitesse sur autoroute*	Utilisation obligatoire des phares +	Utilisation de pneus à crampons
Alberta M* (E)	- de 18 kg (40 lb), siège de retenue d'enfant ; ceinture 6-16 ans ou + de 18 kg (40 lb)	100 km/h sur autoroutes hors des centres urbains et 80 km/h sur autoroutes dans les villes	Requis 60 min après le coucher du soleil jusqu'à 60 min avant le lever du soleil ou si visibilité moins de 150m	Il existe des lois qui interdisent les pneus non conformes qui endommagent les routes.
Colombie-Britannique M* (E)	- de 1 an et - de 9 kg (20 lb), siège face arrière ; + de 1 an et entre 9kg (20lb) et 18 kg (40 lbs) siège face avant	110-120 km/h sur autoroutes ou comme indiqué; 80 km/h sur certaines routes	Requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil; si visibilité - de 150 m	1 <sup>er</sup> oct. au 30 avril Les 4 pneus doivent être à crampons
Île-du-Prince-Édouard M* (E)	- de 10 kg (22 lb), siège face arrière; - de 18 kg (40 lb), siège face avant; - de 145 cm (57 po) et - de 10 ans, siège d'appoint; ceinture 10 ans et +	100 km/h sur autoroutes principales, 50 km/h sur autoroutes dans les villes ▲	Requis du coucher jusqu'au lever du soleil ou si visibilité - de 150 m. Les lumières de jour doivent être utilisées en tout temps	1 <sup>er</sup> oct. au 31 mai
Manitoba M* (E)	- 9 ans et - 36 kg (79 lb) et - 145 cm, système de retenue d'enfant	110 km/h sur autoroutes ou comme indiqué; 50 km/h sur autres routes ▲	Requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil; si visibilité - de 150 m	1 <sup>er</sup> oct. au 30 avril
Nouveau-Brunswick M* (E)	- de 9 ans et - 36 kg (79 lb) et - 145 cm, système de retenue d'enfant	80 km/h ou comme indiqué; 50 km/h dans la plupart des centres urbains ▲	La nuit ou si visibilité - de 150 m. Les lumières de jour doivent être utilisées en tout temps	15 oct. au 1 <sup>er</sup> mai
Nouvelle-Écosse M* (E)	- de 10 kg (22 lb), siège face arrière, - de 18 kg (40 lb) siège face avant, 9 ans ou 145 cm, siège d'appoint et ceinture 9 ans et plus	80 km/h ou comme indiqué; 50 km/h dans quartiers résidentiels/ commerciaux; 110 km/h sur certaines routes ▲	Requis de 30 min. avant le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil ou si visibilité -300m. Les lumières de jour doivent être utilisées en tout temps.	15 oct. au 31 mai
Nunavut (E)	- de 9 kg (20 lb), siège face arrière; 9-18 kg (20-40 lb) système de retenue d'enfant ou ceinture	90 km/h hors des centres urbains; 50 km/h dans centres urbains ▲	Requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min avant le lever du soleil ou dans des conditions de faible visibilité	Aucune restriction
Ontario M* (E)	- 9 kg (20 lb), siège face arrière, -18 kg (40 lb) système de retenue d'enfant, - de 145 cm et - de 36 kg, siège d'appoint	Jusqu'à 110 km/h hors des centres urbains; 50 km/h sur autoroutes urbaines ▲	Requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil; si visibilité - de 150 m	Permis nord de l'Ontario seulement du 1 <sup>er</sup> septembre au 31 mai
Québec M* (E)	- 10 kg (22 lb), siège face arrière, siège auto jusqu'à 18 kg (40 lb), siège d'appoint jusqu'à 145 cm ou jusqu'à 9 ans	100 km/h sur autoroutes; 90 km/h sur autres routes pavées; 70 km/h sur routes graviers; 50 km/h dans les centres urbains ▲	Lorsque les conditions l'exigent	15 oct. au 1 <sup>er</sup> mai véhicules de moins de 3 000 kg
Saskatchewan M* (E)	- de 18 kg (40 lb), système de retenue d'enfant; - de 7 ans, 18-36 kg (40-95 lb) et - de 145 cm (57 po), siège d'appoint	80-110 km/h sur autoroutes; 50 km/h sur autres routes ou comme indiqué	Requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil ou dans des conditions de faible visibilité	Aucune restriction
Terre-Neuve-et-Labrador M* (E)	- 1 an et - de 9 kg, siège face arrière, -18 kg système de retenue d'enfant, -145 cm ou -36 kg ou - 9 ans, siège d'appoint	100 km/h sur transcanadienne; 60km/h sur routes graviers; 80 km/h sur autres ▲	Requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil ou si visibilité - de 150 m	1 <sup>er</sup> nov. au 30 avril
Territoires du Nord-Ouest (E)	- 1 an et - de 9 kg, siège face arrière, -18 kg système de retenue d'enfant, siège d'appoint jusqu'à ce que l'enfant atteigne 145 cm ou 36 kg	50 km/h dans centres urbains; 90 km/h ou comme indiqué▲	Requis de 60 min. après le coucher du soleil jusqu'à 60 min avant le lever du soleil et si visibilité -150 m.	Aucune restriction en hiver
Yukon (E)	- de 10 kg (22 lb), siège face arrière ou face arrière convertible; - de 145 cm et - de 22 kg (49 lb), siège de sécurité; + de 22 kg (48 lb), ceinture	100 km/h sur certaines autoroutes comme indiqué; 50 km/h dans les centres urbains ▲	Requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min avant le lever du soleil et si visibilité - de 150 m.	Aucune restriction

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire dans toutes les provinces et tous les territoires canadiens.

Pour connaître la signification des symboles (▲, (E), M, M\*, V, T), consultez la légende au bas du tableau de la page 12.

+ Selon la loi canadienne, les véhicules doivent avoir des phares de jour depuis 1990.

# RÈGLEMENTS DE CONDUITE DES ÉTATS AMÉRICAINS

États	Siège d'auto pour enfant* (utilisation obligatoire)	Limite de vitesse sur autoroute (m/h) <sup>v</sup>	Utilisation obligatoire des phares	Utilisation de pneus à crampons	***
Alabama ⓅTM*	- de 1 an et - de 20 lb, siège face arrière; 1-3 ans et + de 20 lb, siège face avant; 4-7 ans et 20-65 lb ou - de 57 po, siège d'appoint; 8-16 ans et - de 57 po et - de 65 lb, système de retenue; 4 ans et + et - de 57 po et + de 65 lb, ceinture	Rurale: 70 – Urbaine: 65	Si visibilité - de 1000 pieds; requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil; si luminosité insuffisante, sur corridor routier désigné	Crampons caoutchouc permis. Métal permis seulement par mauvais temps	P
Alaska ⓅM*	- de 1 an et - de 20 lb, siège face arrière; 1-3 ans et + de 20 lb, siège face avant; 4-7 ans et de 20-65 lb ou - de 57 po, siège d'appoint; 8-16 ans et - de 57 po et - de 65 lb, système de retenue; 4 ans et + et - de 57 po et + de 65 lb, ceinture	Rurale: 65 – Urbaine: 55	Requis 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil, si visibilité - de 1000 pieds	Crampons caoutchouc permis 16 sept. – 30 avril au nord du 60° 1 <sup>er</sup> oct. – 14 avril au sud du 60°	P
Arizona ⓅTM*	- de 5 ans; 5-8 ans et - de 57 po, siège d'appoint; ceinture 5 ans et + et - de 57 po	Rurale: 75 – Urbaine: 65	Du coucher jusqu'au lever du soleil ou si visibilité - de 500 pieds	1 <sup>er</sup> oct. – 1 <sup>er</sup> mai	S
Arkansas ⓅTM*	- de 6 ans et - de 60 lb; ceinture, 6 ans et + ou + de 60 lb	Rurale: 75 Urbaine: 65	Requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil, dès qu'essuie-glaces nécessaires ou si visibilité - de 500 pieds	15 nov. – 15 avril	P
Californie ⓅTM*	- de 2 ans et - de 40 lb et - de 40 po, siège face arrière; - de 8 ans et - de 57 po; ceinture 8 ans et +	Rurale: 70 (camion: 55) Urbaine: 65 (camion: 55)	Dans la noirceur; dès qu'essuie-glaces nécessaires ou si visibilité - de 1000 pieds	1 <sup>er</sup> nov. – 30 avril 1 <sup>er</sup> mai – 31 oct. si rétractables	P
Caroline du Nord ⓅTM*	- de 4 ans et - de 40 lb doit être assis à l'arrière; - de 8 ans et - de 80 lb; ceinture 8 ans et +	Rurale: 70 – Urbaine: 70	Du coucher jusqu'au lever du soleil, dès qu'essuie-glaces nécessaires ou si visibilité - de 400 pieds	Aucune restriction	P
Caroline du Sud ⓅM*	- de 2 ans, siège face arrière; 2-3 ans, siège face avant; 4-7 ans et - de 57 po, siège d'appoint; ceinture 8-18 ans ou + de 57 po	Rurale: 70 – Urbaine: 70	Requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil, dès qu'essuie-glaces nécessaires ou si visibilité - de 500 pieds	Permis s'ils ne dépassent pas de plus de 1/16 po quand ils sont compressés	P
Colorado ⓅTM*	- de 1 an et - de 20 lb, siège face arrière; 1-3 ans et 20-40 lb, siège face avant; - de 8 ans, siège face avant ou siège d'appoint; + de 8 ans, ceinture	Rurale: 75 – Urbaine: 65	Du coucher jusqu'au lever du soleil ou si visibilité - de 1000 pieds	Aucune restriction	S
Connecticut ⓅTM*	- de 2 ans ou - de 30 lb, siège face arrière; 2-4 ans ou 30-39 lb, système de retenue; 5-7 ans ou 40-59 lb, siège d'appoint; 8 ans et + et - de 60 lb, ceinture	Rurale: 65 – Urbaine: 55	Requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil; si visibilité - de 500 pieds ou si luminosité insuffisante/mauvais temps	15 nov. – 30 avril	S
Dakota du Nord ⓅTM*	- de 8 ans et - de 57 po; ceinture 8 ans et +	Rurale: 75 – Urbaine: 75	Du coucher jusqu'au lever du soleil, luminosité insuffisante/mauvais temps ou si visibilité - de 1000 pieds	15 oct. – 15 avril	P
Dakota du Sud ⓅTM*	- de 5 ans et - de 40 lb; ceinture 5 ans et + et 40 lb et +	Rurale: 80 – Urbaine: 80	Du coucher jusqu'au lever du soleil; ou si visibilité - de 200 pieds	1 <sup>er</sup> oct. – 30 avril; 1 <sup>er</sup> mai – 30 sept. si rétractables	S
Delaware ⓅTM*	- de 2 ans et + de 30 lb, siège face arrière; - de 4 ans et + de 40 lb, système de retenue, siège d'appoint selon directives du fabricant	Rurale: 65 – Urbaine: 55	Du coucher jusqu'au lever du soleil; dès qu'essuie-glaces nécessaires lors de précipitations ou si visibilité - de 1000 pieds	15 oct. – 15 avril	P
District de Columbia ⓅTM	- de 2 ans et - de 40 lb ou - de 40 po, siège face arrière; - de 3 ans, système de retenue; 3-7 ans siège d'appoint; 8-16 ans, ceinture	Rurale: s.o. – Urbaine: 55▲	Requis 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil, si luminosité insuffisante ou si visibilité - de 500 pieds	15 oct. – 15 mars	P

Pour connaître la signification des symboles (\*\*, \*\*\*, Ⓟ, ▲, M, M\*, V, T), consultez la légende au bas du tableau de la page 12.

## RÈGLEMENTS DE CONDUITE DES ÉTATS AMÉRICAINS

États	Siège d'auto pour enfant* (utilisation obligatoire)	Limite de vitesse sur autoroute (m/h) <sup>v</sup>	Utilisation obligatoire des phares	Utilisation de pneus à crampons	***
Floride Ⓟ M*	- de 6 ans, siège d'appoint; ceinture 6 ans et +	Rurale: 70 – Urbaine: 65	Du coucher jusqu'au lever du soleil ou si luminosité insuffisante/ mauvais temps	Crampons caoutchouc permis	P
Géorgie Ⓟ M*	- de 8 ans et - de 40 lb système de retenue, ceinture jusqu'à 18 ans	Rurale: 70 – Urbaine: 70	Requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil; si visibilité - de 500 pieds ou si luminosité insuffisante/mauvais temps	Interdits sauf pour conduire sur la glace ou la neige	P
Hawaii Ⓟ TM*	- de 2 ans siège face arrière; 2-4 ans, système de retenue d'enfant; 4-9 ans et - de 57 po, siège d'appoint; ceinture 10-17 ans	Rurale: 60 – Urbaine: 60	Requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil	Interdits	P
Idaho Ⓟ M*	- de 7 ans, système de retenue; ceinture 7 ans et +	Rurale: 75 (80 si indiqué; camion: 70) – Urbaine: 75 (camion: 65)	Du coucher jusqu'au lever du soleil ou si visibilité - de 500 pieds	1 <sup>er</sup> oct. – 30 avril	S
Illinois Ⓟ TM*	- de 2 ans, siège face arrière; - de 8 ans, système de retenue; ceinture 8-16 ans	Rurale: 70 – Urbaine: 55	Du coucher jusqu'au lever du soleil; dès qu'essuie-glaces nécessaires ou si visibilité - de 1 000 pieds	Interdits sauf pour les personnes à mobilité réduite du 15 nov. – 1 <sup>er</sup> avril	P
Indiana Ⓟ TM*	- de 8 ans; ceinture 8 ans et +	Rurale: 70 (camion: 65) Urbaine: 55	Du coucher jusqu'au lever du soleil ou si visibilité - de 500 pieds	1 <sup>er</sup> oct. – 1 <sup>er</sup> mai 2 mai – 30 sept. si rétractables	P
Iowa Ⓟ TM*	- de 1 an et - de 20 lb, siège face arrière; - de 6 ans, système de retenue d'enfant; 6 ans et +, siège d'appoint ou ceinture	Rurale: 70 – Urbaine: 55	Du coucher jusqu'au lever du soleil; si visibilité - de 500 pieds ou si luminosité insuffisante/ mauvais temps	1 <sup>er</sup> nov. – 1 <sup>er</sup> avril	P
Kansas Ⓟ TM*	- de 4 ans, système de retenue; 4-8 ans et - de 80 lb ou - de 57 po, système de retenue; 8-13 ans ou + de 80 lb ou + de 57 po, ceinture	Rurale: 75 – Urbaine: 75	Du coucher jusqu'au lever du soleil; si visibilité - de 1 000 pieds, dès qu'essuie-glaces nécessaires ou si luminosité insuffisante/ mauvais temps	1 <sup>er</sup> nov. – 1 <sup>er</sup> avril	P
Kentucky Ⓟ TM*	- de 40 po, système de retenue; - de 8 ans et 40-57 po, siège d'appoint; ceinture 8 ans et + et + de 57 po	Rurale: 65 (70 si indiqué) Urbaine: 65	Requis 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil ou si la visibilité est moindre qu'habituellement	Aucune restriction	P
Louisiane Ⓟ TM*	- de 2 ans, siège face arrière; 2-4 ans, siège face avant; + de 4 ans, siège d'appoint; + de 9 ans, ceinture	Rurale: 70 – Urbaine: 70	Du coucher jusqu'au lever du soleil; dès qu'essuie-glaces nécessaires, si luminosité insuffisante/mauvais temps ou si visibilité - de 500 pieds et si conduire dans un tunnel	Crampons caoutchouc seulement	P
Maine Ⓟ TM*	- de 2 ans, siège face arrière; 2 ans et + et - de 55 lb système de retenue; ceinture jusqu'à 18 ans	Rurale: 75 Urbaine: 75	Du coucher jusqu'au lever du soleil; si visibilité - de 1 000 pieds, dès qu'essuie-glaces nécessaires ou si luminosité insuffisante/ mauvais temps	2 oct. – 30 avril 1 <sup>er</sup> mai – 1 <sup>er</sup> oct. si rétractables	P
Maryland Ⓟ TM*	- de 2 ans, siège face arrière; - de 8 ans et - de 57 po; ceinture 8 à 16 ans	Rurale: 70 – Urbaine: 70	Dès qu'essuie-glaces nécessaires ou si visibilité - de 1 000 pieds	Interdits sauf du 1 <sup>er</sup> nov. au 31 mars dans les comtés ouest	P
Massachusetts Ⓟ TM*	- de 8 ans et - de 57 po; ceinture 8 ans et + ou 57 po	Rurale: 65 – Urbaine: 65 (75 certaines routes)	Dès qu'essuie-glaces nécessaires. Requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil ou si visibilité - de 500 pieds ou réduite par mauvais temps	1 <sup>er</sup> nov. – 30 avril	S
Michigan Ⓟ TM*	- de 4 ans, siège de bébé; 4-8 ans et - de 57 po, siège d'appoint; ceinture 8 à 16 ans	Rurale: 70 (75 si indiqué; camion : 65) Urbaine: 70 (camion : 65)	Requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil ou si visibilité - de 500 pieds	Crampons caoutchouc seulement	P

Pour connaître la signification des symboles (\*, \*\*\*, Ⓟ, M, M\*, V, T), consultez la légende au bas du tableau de la page 12.

# RÈGLEMENTS DE CONDUITE DES ÉTATS AMÉRICAINS

États	Siège d'auto pour enfant* (utilité obligatoire)	Limite de vitesse sur autoroute (m/h) <sup>†</sup>	Utilisation obligatoire des phares	Utilisation de pneus à crampons	***
Minnesota ⓈTM*	- de 8 ans et - de 57 po, système de retenue d'enfant	Rurale: 70 – Urbaine: 65	Du coucher jusqu'au lever du soleil; si luminosité insuffisante/mauvais temps ou si visibilité - de 500 pieds	Interdits sauf pour non-résidents, sujet à restrictions	P
Mississippi ⓈM*	- de 4 ans, système de retenue d'enfant; 4-6 ans et - de 57 po ou - de 65 lb, siège d'appoint; ceinture jusqu'à 16 ans	Rurale: 70 – Urbaine: 70	Du coucher jusqu'au lever du soleil ou si visibilité - de 500 pieds	Interdits	P
Missouri ⓈTM* <small>(textes interdits aux adolescents seulement)</small>	- de 4 ans ou de 40 lb, système de retenue d'enfant; - de 57 po et 4-7 ans ou 40-80 lb, siège d'appoint; ceinture 8-16 ans ou + de 57 po ou + de 80 lb	Rurale: 70 – Urbaine: 60	Requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil; dès qu'essuie-glaces nécessaires ou si visibilité - de 500 pieds	2 nov. – 31 mars	S
Montana ⓈM*	- de 6 ans et - de 60 lb; ceinture 6 ans et +	Rurale: 80 (camion: 70) Urbaine: 65	Requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil; si luminosité insuffisante/mauvais temps ou si visibilité - de 500 pieds	1 <sup>er</sup> oct. – 31 mai	S
Nebraska ⓈTM*	- de 8 ans, ceinture 8 à 18 ans	Rurale: 75 – Urbaine: 70	Du coucher jusqu'au lever du soleil ou si visibilité - de 500 pieds	1 <sup>er</sup> nov. – 1 <sup>er</sup> avril	S
Nevada ⓈM*	- de 2 ans, siège face arrière; - de 6 ans et - de 57 po; ceinture 6 ans et +	Rurale: 80 – Urbaine: 65	Requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil ou si visibilité - de 1 000 pieds	1 <sup>er</sup> oct. – 30 avril	S
New Hampshire ⓈTM*	- de 2 ans, siège face arrière; - de 7 ans et - de 57 po; ceinture 7 ans et + et + de 57 po	Rurale: 65 (70 si indiqué) Urbaine: 65	Requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil	Aucune restriction	aucune loi
New Jersey ⓈTM*	- de 2 ans, et - 30 lb, siège face arrière; - de 4 ans et - de 40 lb, système de retenue; - de 8 ans et - de 57 po, dans un système de retenue ou siège d'appoint; - de 8 ans et - de 57 po doit être sur siège arrière si disponible; ceinture + de 8 ans ou + de 57 po	Rurale: 65 – Urbaine: 50	Requis 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil ou si visibilité - de 500 pieds ou dès qu'essuie-glaces nécessaires	15 nov. – 1 <sup>er</sup> avril	P
New York ⓈM*	- de 2 ans, siège face arrière; - de 4 ans et - de 40 lb; 4-8 ans ou + de 40 lb siège d'appoint; ceinture 8 ans et +	Rurale: 65 – Urbaine: 65	Requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil; luminosité insuffisante/mauvais temps, si visibilité - de 1 000 pieds ou dès qu'essuie-glaces nécessaires	16 oct. – 30 avril	P
Nouveau-Mexique ⓈTM*	- de 1 an, siège face arrière sur siège arrière si disponible; 1-4 ans ou - de 40 lb; 5-6 ans ou - de 60 lb, siège d'appoint; ceinture 7 ans et +	Rurale: 75 – Urbaine: 75	Requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil ou si visibilité - de 500 pieds	Aucune restriction	P
Ohio ⓈTM*	- de 4 ans ou - de 40 lb, siège de retenue pour enfant; - de 8 ans et - de 57 po, siège d'appoint; ceinture 8 ans et +	Rurale: 70 – Urbaine: 65	Du coucher jusqu'au lever du soleil; luminosité insuffisante/mauvais temps, si visibilité - de 1 000 pieds ou dès qu'essuie-glaces nécessaires	1 <sup>er</sup> nov. – 15 avril; 16 avril – 30 oct. si rétractables	S
Oklahoma ⓈTM*	- de 2 ans, siège face arrière; - de 4 ans, système de retenue d'enfant; 4-8 ans et - de 57 po, siège d'auto ou siège d'appoint; + de 8 ans et + de 57 po, ceinture	Rurale: 75 (80 si indiqué) Urbaine: 70	Requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil; luminosité insuffisante/mauvais temps ou si visibilité - de 1 000 pieds	1 <sup>er</sup> nov. – 1 <sup>er</sup> avril	P
Oregon ⓈTM*	- de 2 ans, siège face arrière; 40 lb ou - système de retenue pour enfant; 40 à 57 po, siège d'appoint; ceinture 8-16 ans	Rurale: 65 (70 si indiqué; camion: 55, 65 si indiqué) Urbaine: 55	Du coucher jusqu'au lever du soleil ou si visibilité - de 1 000 pieds	1 <sup>er</sup> nov. – 1 <sup>er</sup> avril	P
Pennsylvanie ⓈM*	- de 2 ans, siège face arrière; 2-4 ans, système de retenue pour enfant; 4-7 ans, siège d'appoint; ceinture 8-18 ans	Rurale: 70 – Urbaine: 70	Du coucher jusqu'au lever du soleil; luminosité insuffisante/mauvais temps ou visibilité - de 1 000 pieds ou dès qu'essuie-glaces nécessaires ou zones de travaux routiers	1 <sup>er</sup> nov. – 15 avril	S

Pour connaître la signification des symboles (\*, \*\*\*, Ⓢ, Ⓢ, M, M\*, V, T), consultez la légende au bas du tableau de la page 12.

## RÈGLEMENTS DE CONDUITE DES ÉTATS AMÉRICAINS

États	Siège d'auto pour enfant* (utilisation obligatoire)	Limite de vitesse sur autoroute (m/h) <sup>v</sup>	Utilisation obligatoire des phares	Utilisation de pneus à crampons	***
Rhode Island ⓅTM*	- de 2 ans ou - de 30 lb, siège face arrière; 2-7 ans ou - de 57 po et - de 80 lb, système de retenue d'enfant; 8 ans et + ou + de 57 po ou + de 80 lb, ceinture	Rurale: 65 – Urbaine: 55	Du coucher jusqu'au lever du soleil; dès qu'essuie-glaces nécessaires, si luminosité insuffisante/mauvais temps ou si visibilité - de 500 pieds	15 nov. – 1 <sup>er</sup> avril	P
Tennessee ⓅTM*	- de 1 an ou - de 20 lb, siège face arrière; 1-3 ans et + de 20 lb, siège face avant; 4-8 ans et + de 57 po, siège d'appoint; 9-16 ans ou - de 13 ans et + de 57 po, ceinture	Rurale: 70 – Urbaine: 70	Requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil; mauvais temps ou si visibilité - de 200 pieds	1 <sup>er</sup> oct. – 15 avril	P
Texas ⓅTM*	- de 8 ans et - de 57 po; ceinture 8 ans et + et + de 57 po	Rurale: 75 (85 si indiqué) Urbaine: 75	La nuit ou si visibilité - de 1 000 pieds	Crampons caoutchouc seulement	P
Utah ⓅTM*	- de 8 ans et - de 57 po; ceinture 8 ans et +	Rurale: 75 (80 si indiqué) Urbaine: 65	Luminosité insuffisante/mauvais temps ou si visibilité - de 1 000 pieds; requis de 30 min. avant le coucher du soleil jusqu'à 30 min. après lever du soleil	15 oct. – 31 mars	p
Vermont ⓅTM*	- de 1 an et - de 20 lb, siège face arrière; - de 8 ans et + de 20 lb, système de retenue d'enfant; ceinture 8 ans et +	Rurale: 65 – Urbaine: 50	Luminosité insuffisante/mauvais temps ou si visibilité - de 500 pieds; requis de 30 min. avant le coucher du soleil jusqu'à 30 min. après le lever du soleil	Aucune restriction	S
Virginie ⓅTM*	- de 2 ans, siège face arrière, 2-7 ans système de retenue d'enfant; ceinture 8-18 ans	Rurale: 70 – Urbaine: 70 ▲	Du coucher jusqu'au lever du soleil; dès qu'essuie-glaces nécessaires ou si visibilité - de 500 pieds	15 oct. – 15 avril	S
Virginie-Occidentale ⓅTM*	- de 8 ans et - de 57 po; ceinture 8 ans et +	Rurale: 75 – Urbaine: 55	Du coucher jusqu'au lever du soleil; si luminosité insuffisante/mauvais temps ou visibilité - de 500 pieds	1 <sup>er</sup> nov. – 15 avril	P
Washington ⓅTM*	- de 2 ans, siège face arrière; 2-4 ans, siège face avant; + de 4 ans et - de 57 po siège d'appoint; + de 57 po, ceinture	Rurale: 70 (75 si indiqué; camion : 60) Urbaine: 60	Requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil ou si visibilité - de 1 000 pieds	1 <sup>er</sup> nov. – 31 mars	P
Wisconsin ⓅTM*	- de 1 an et - de 20 lb, siège face arrière; 1-4 ans et 20-40 lb, siège face avant; 4-8 ans, 40-80 lb et - de 57 po, siège d'appoint; ceinture 8 ans et +; - de 4 ans doivent être sur siège arrière si possible	Rurale: 70 – Urbaine: 70	Durant les heures de noirceur; quand le mauvais temps réduit la visibilité et que les objets sur l'autoroute ne sont pas perceptibles à une distance de 500 pieds	Interdits sauf non-résidents, sujet à certaines restrictions	P
Wyoming ⓅM*	- de 9 ans doivent être sur siège arrière, si possible; ceinture 9 ans et +	Rurale: 75 (80 si indiqué) Urbaine: 75 (80 si indiqué)	Requis de 30 min. après le coucher du soleil jusqu'à 30 min. avant le lever du soleil; luminosité insuffisante/mauvais temps, ou si visibilité - de 1 000 pieds	Aucune restriction	S

\* Toutes les lois sont primaires à l'exception des règles de siège d'appoint en Ohio qui sont secondaires.

\*\*\* Application de la loi sur le port de la ceinture de sécurité. P: Les autorités peuvent remettre une citation à comparaître à tout moment si elles observent que le conducteur ou un passager ne porte pas sa ceinture de sécurité.

S: Les autorités peuvent remettre une citation à comparaître si et seulement si elles ont arrêté le véhicule pour une autre raison.

▲ Les détecteurs de radar sont interdits même s'ils sont débranchés.

Ⓟ Certaines restrictions liées à l'utilisation du téléphone cellulaire sont en place dans cette province, ce territoire ou dans toutes ou certaines juridictions de cet État.

M Les lois de cet État, cette province ou ce territoire obligent les automobilistes à ralentir et, si possible, à libérer la voie adjacente à une urgence routière.

M\* Indique que la loi inclut les dépanneuses dans les véhicules d'urgence.

V Les limites de vitesse reflètent le maximum autorisé sur certaines autoroutes dans l'État, la province ou le territoire, mais peuvent ne pas s'appliquer à toutes les autoroutes. Toujours suivre les limites affichées.

T Certaines restrictions liées à l'utilisation du téléphone cellulaire par les adolescents sont en place dans cet État, cette province ou ce territoire. Communiquez avec un club local ou avec les autorités policières pour obtenir les règlements complets.

Tous les renseignements contenus dans ces pages ont été vérifiés et étaient exacts au moment de mettre sous presse. L'éditeur n'est pas responsable des changements pouvant survenir après la publication. Malgré le fait que l'AAA déploie tous les efforts nécessaires en vue de fournir une information précise et complète, elle ne peut toutefois la garantir expressément ou tacitement. Par conséquent, l'Association n'assume aucune responsabilité légale quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans ce document.